



# Document de base Stratégies climatiques des villes suisses

Rapport final 9 février 2024



## Équipe de projet

EBP: Denise Fussen, Valentina Nesa, Jasmin Schmid

bio-eco: Aline Savio

EBP Suisse SA Mühlebachstrasse 11 8032 Zurich Suisse +41 44 395 16 16 info@ebp.ch www.ebp.ch

bio-eco Rue de l'Ancienne Monneresse 7 1800 Vevey Suisse +41 21 861 00 96 info@bio-eco.ch www.bio-eco.ch

## Groupe d'accompagnement

Véronique Bittner-Priez (UVS, direction de projet)

Anna Borer (Ville d'Aarau)

Michael Felber (UVS)

Karin Inauen (Canton de St. Gall)

Matthias Nabholz (Ville de Bâle et Commission «Climat et environnement» ASIC)

Laura Pfund (Association Cité de l'énergie)

Daphné Rüfenacht (ASIC, rempl.)

Adrian Stiefel (Ville de Berne)

Nana von Felten (Canton d'Argovie)

Patrick Weibel (Ville d'Aarau)

Melinda Zufferey-Merminod (Canton de Fribourg)

9 février 2024

# Sommaire

1.	Contexte et objectifs						
	1.1	Contexte	5				
	1.2	Objectifs	5				
2.	Procédé et méthodologie						
	2.1	Aperçu et catégorisation des stratégies climatiques	6				
	2.2	Mise en œuvre des stratégies climatiques	7				
3.	Aperçu et catégorisation des stratégies climatiques						
4.	Mise en œuvre des stratégies climatiques						
	4.1	Contexte dans lequel s'inscrit la stratégie climatique	13				
	4.2	Facteurs favorisant et entravant la mise en œuvre des stratégies climatiques	15				
	4.3	Autres aspects de la mise en œuvre	17				
		4.3.1 Réalisation des objectifs	17				
		4.3.2 Implication des parties prenantes	17				
		4.3.3 Échanges entre villes	18				
		4.3.4 Interfaces avec des thématiques connexes	18				
	4.4	Bonnes pratiques et modes d'approche	19				
	4.5	Revendications à l'égard de la Confédération et des cantons	21				
5.	Conclusions finales						
An	nex	e					
A1	Liste	Liste Excel aperçu des stratégies climatiques					
A2	Guide interview						

# Liste des graphiques

Graphique 1 Villes étudiées par canton	9
Graphique 2 Stratégies climatiques des villes	10
Graphique 3 Protection et adaptation climatiques dans les villes	10
Graphique 4 Thèmes protection du climat des stratégies climatiques	11
Graphique 5 Thèmes adaptation climatique des stratégies climatiques	11
Graphique 6 Objectifs des villes	12
Graphique 7 Année de mise en œuvre des activités climatiques des villes	13
Graphique 8 État de mise en œuvre de la stratégie climatique	14
Graphique 9 Facteurs favorisants	15
Graphique 10 Facteurs entravants	17

# 1. Contexte et objectifs

### 1.1 Contexte

Les villes suisses sont à la fois génératrices et victimes du changement climatique. En raison du nombre élevé d'habitantes et d'habitants ainsi que d'entreprises, elles émettent une part significative des émissions de gaz à effet de serre. D'autre part, elles sont particulièrement touchées par les effets du changement climatique du fait de la forte imperméabilisation des sols, de la réduction des espaces verts et des difficultés d'aération.

Depuis quelques années, les villes se préoccupent de plus en plus du changement climatique: elles se fixent des objectifs ambitieux en matière climatique et définissent des mesures concrètes visant à réduire les gaz à effet de serre et à s'adapter au changement climatique. 472 villes et communes ont obtenu le label Cité de l'énergie et, fin 2023, 84 villes et communes au total ont ratifié la *Charte pour le climat et l'énergie*.

L'approche visant à réduire les gaz à effet de serre et à s'adapter aux conséquences du changement climatique est très variable d'une ville à l'autre. La mise en œuvre s'avère complexe, par exemple sur le plan de l'organisation, de l'ancrage politique et légal, des ressources personnelles et financières ou de la coordination avec les politiques et intérêts sectoriels. Des conditions appropriées sont en outre nécessaires au niveau national et cantonal afin de mettre en œuvre des mesures efficaces et de réaliser les objectifs fixés.

# 1.2 Objectifs

Le présent document de base sert à présenter un aperçu des stratégies climatiques des 131 villes membres de l'Union des villes suisses (UVS)<sup>1</sup>, à identifier les principaux facteurs favorisant et entravant la mise en œuvre des stratégies climatiques ainsi qu'à mettre en lumière les éléments à prendre en compte dans l'élaboration d'une stratégie climatique.

D'autre part, le document de base doit contribuer à l'échange de connaissances entre les villes. Cet échange peut à son tour servir de point de départ à la mise au point d'un document d'impulsion de la Commission de politique énergétique et climatique (CPEC) de l'UVS. Les enseignements qui en seront tirés peuvent en outre être intégrés à un document de position qui formule des exigences à l'égard de la Confédération et/ou des cantons.

# 2. Procédé et méthodologie

Le document de base a été conçu en deux étapes:

- Élaboration d'une vue d'ensemble des stratégies climatiques des villes membres de l'UVS
- Analyse des expériences faites par une sélection de villes quant à la mise en œuvre des stratégies climatiques

Pendant toute la durée du projet, les travaux ont bénéficié du soutien spécialisé d'un groupe d'accompagnement. Les résultats de chacune des étapes ont été discutés en commun, et aussi bien le rapport intermédiaire que le rapport final ont été revus par les membres du groupe d'accompagnement.

Les chapitres suivants décrivent le procédé dans ses grands axes ainsi que le contenu des analyses. Les résultats sont présentés dans les chapitres 3 et 4.

# 2.1 Aperçu et catégorisation des stratégies climatiques

Durant la première étape de l'analyse, un aperçu des stratégies climatiques élaborées par les villes membres de l'UVS a été établi. L'aperçu comprend les informations suivantes:

- Type de stratégie climatique: stratégie climatique assortie d'objectifs de réduction et d'un plan de mesures (stratégie globale), plans sectoriels², mesures/projets, stratégie communale/programme de législature en lien avec le climat, absence de stratégie (resp. pas d'informations disponibles à ce sujet)
- Contenu de la stratégie climatique: uniquement protection climatique, protection et adaptation climatiques
- Objectifs: objectifs globaux et partiels, exclusivement objectif(s) global(aux), exclusivement objectifs partiels (objectifs sectoriels), absence d'objectifs
- Champs d'action:
  - Protection climatique: chaleur; électricité; mobilité; consommation; agriculture; compensation et émissions négatives
  - Adaptation climatique: adaptation climatique en général (absence de champs d'action spécifiques); gestion de l'eau; risques naturels; aménagement du territoire; canicule et sécheresse; biodiversité, nature et forêt; santé
  - Champs d'action transversaux: communication et sensibilisation; mesures internes à l'administration (immeubles de la ville, véhicules, etc.)
- État de la stratégie: en phase d'élaboration, en phase de mise en œuvre
- Date d'adoption de la stratégie climatique: l'année de publication de la stratégie climatique, resp. certification comme Cité de l'énergie ou année d'adhésion à l'Association Cité de l'énergie

Les villes et communes signataires de la *Charte pour le climat et l'énergie* ont été invitées à remplir un portrait qui présente leurs stratégies climatiques et détaille l'essentiel de leurs objectifs et mesures. Vu que celui-ci constitue une bonne base pour établir l'aperçu des stratégies climatiques, l'UVS a envoyé le formulaire en question, à titre complémentaire, à l'ensemble de ses villes membres. Jusqu'à fin août 2023, 48 villes au total ont rempli le portrait. Quant aux villes restantes, l'on a soit utilisé les données dont disposait l'équipe de projet, soit effectué une brève recherche sur Internet. En ce qui concerne en particulier les Cités de l'énergie, un

<sup>2</sup> Les plans sectoriels contiennent des concepts et stratégies dans des secteurs précis, par exemple le label Cité de l'énergie. Ils ne constituent toutefois pas une stratégie climatique complète.

certain nombre d'indications ont pu être précisées grâce aux informations de l'Association Cités de l'énergie (par exemple les objectifs ou les champs d'action).

Afin de permettre de caractériser les villes et de dégager, à partir des renseignements obtenus, de potentielles tendances et différences d'une ville à l'autre, diverses catégories ont été établies comme suit:

- canton
- langue: allemand, français, italien
- Type de ville: grande ville (>100 000 habitant-e-s), ville moyenne, petite ville (<20 000 habitant-e-s)
- Niveaux géographiques sommaires: typologies des communes selon l'Office fédéral de la statistique (OFS) en 9 catégories<sup>3</sup>
- Engagement et adhésion en matière de climat: signataires de la Charte pour le climat et l'énergie, membres de la CPEC, label Cité de l'énergie

Les conclusions tirées de l'aperçu des stratégies climatiques des villes sont résumées dans le chapitre 3.

# 2.2 Mise en œuvre des stratégies climatiques

L'analyse de la mise en œuvre des stratégies climatiques a été réalisée en trois temps: interviews avec des villes sélectionnées, atelier consacré à la discussion des résultats avec les personnes ayant participé aux interviews et les membres du groupe d'accompagnement, discussions au sein du groupe d'accompagnement et de la CPEC.

#### **Interviews**

Sur la base des caractérisations des villes, une sélection de 15 villes ont été interrogées au sujet de leurs expériences acquises lors de la mise en œuvre de leurs stratégies climatiques.

Les villes interviewées ont été sélectionnées, en concertation avec le groupe d'accompagnement, selon les critères suivants:

- La ville dispose d'une stratégie climatique qui formule des objectifs de réduction et des mesures (stratégie globale).
- La stratégie climatique se trouve d'ores et déjà en phase de mise en œuvre (publication de la stratégie avant 2023).
- La ville a rempli le portrait de la Charte pour le climat et l'énergie.

Opfikon figurait parmi la sélection initiale selon les critères susmentionnés, mais n'a pas été en mesure de fournir des informations sur l'historique et les expériences acquises lors de la mise en œuvre de la stratégie, vu que la personne responsable n'était en poste, au moment de l'interview, que depuis trois mois.

Les villes suivantes ont été interviewées en octobre et novembre 2023:

<sup>3 &</sup>lt;a href="https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.24126174.html">https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.24126174.html</a>

Ville/commune	Nombre d'habitant(e)s (état juin 2023)	Type de ville	Protection/adaptation climatiques	Année d'adoption de la stratégie climatique (la plus récente)
Aarau	21'773	Ville moyenne	Klimaschutz und -anpassung	2020
Bâle	173'064	Grande ville	Klimaschutz und -anpassung	2023
Berne	134'290	Grande ville	nur Klimaschutz	2015
Bienne	55'140	Ville moyenne	nur Klimaschutz	2020
Lausanne	140'619	Grande ville	nur Klimaschutz	2021
Lucerne	82'922	Ville moyenne	Klimaschutz und -anpassung	2022
Nyon	22'135	Ville moyenne	nur Klimaschutz	2020
Schaffhouse	37'248	Ville moyenne	Klimaschutz und -anpassung	2022
Thalwil	18'541	Petite ville	Klimaschutz und -anpassung	2022
Uster	35'529	Ville moyenne	Klimaschutz und -anpassung	2019
Vevey	19'683	Petite ville	Klimaschutz und -anpassung	2022
Wallisellen	17'280	Petite ville	nur Klimaschutz	2020
Winterthour	115'129	Grande ville	Klimaschutz und -anpassung	2022
Zoug	31'345	Ville moyenne	nur Klimaschutz	2021
Zurich	423'193	Grande ville	Klimaschutz und -anpassung	2022

Tableau 1 Liste des villes interviewées.

Les interviews ont été réalisées par visioconférence au moyen d'un guide d'interview élaboré en collaboration avec le groupe d'accompagnement (cf. A2).

Sur la base des réponses obtenues, une analyse SWOT a été établie pour chaque ville, de même qu'un résumé des principales conclusions. Ces résultats portent, d'une part, sur les qualités (facteurs favorisants) et les faiblesses (facteurs entravants) de la ville au plan interne et, d'autre part, sur les opportunités (facteurs favorisants) et les obstacles (facteurs entravants) au plan externe.

Les procès-verbaux des interviews et les analyses SWOT qui en furent déduites ont ensuite été évalués de façon anonymisée. Un résumé des principales conclusions a été établi et les différences entre les divers types de villes et les diverses régions (linguistiques) ont été ponctuellement identifiées.

#### **Atelier**

Les villes interviewées ont été invitées, conjointement avec les membres du groupe d'accompagnement, à participer à un atelier qui a eu lieu le 2 novembre 2023 à Berne. Dans une première partie, l'équipe de projet a présenté l'aperçu des stratégies climatiques des villes ainsi que les résultats des interviews réalisées. Par la suite, les participant-e-s ont discuté en petits groupes des trois questions clés suivantes:

- 1. Législation fédérale et cantonale: Dans quels domaines thématiques est-il nécessaire de disposer de prescriptions respectivement plus strictes et moins strictes?
- 2. Collaboration et échanges entre les villes: Dans quels domaines thématiques la collaboration doit-elle être renforcée? Quels sont les contours possibles de cette collaboration?
- 3. Collaboration avec des actrices et acteurs externes: Avec quels acteurs et actrices les échanges s'avèrent-ils difficiles, et pourquoi? Qu'est-ce qui pourrait contribuer à renforcer la collaboration? Quelles sont les méthodes de participation permettant de favoriser la collaboration?

Ensuite, les conclusions qui en furent conjointement tirées ont été présentées et discutées en plénière.

Vu qu'aucune ville romande n'a pu prendre part à l'atelier, une séance supplémentaire a été organisée le 14 novembre 2023 par visioconférence. Deux des trois villes romandes interviewées ont pu y participer et faire connaître leurs impressions et expériences.

#### Séances du groupe d'accompagnement et de la CPEC

Les résultats de l'atelier et de la réunion avec les villes romandes ont été présentés et discutés lors de la séance du groupe d'accompagnement du 16 novembre 2023 ainsi que de la séance de la CPEC du 24 novembre 2023.

Les résultats consolidés des interviews, de l'atelier et de la réunion avec les villes romandes ainsi que ceux des séances du groupe d'accompagnement et de la CPEC sont présentés dans le chapitre 4.

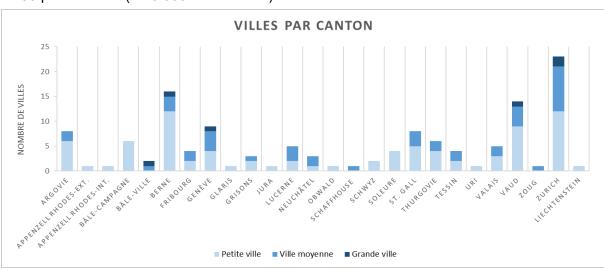
# 3. Aperçu et catégorisation des stratégies climatiques

Remarque: Étant donné l'intense activité déployée par les villes dans le domaine climatique, les données concernant les différentes villes sont susceptibles de changer rapidement. Les résultats présentés dans ce chapitre sont donc à considérer comme un instantané de la situation observée en octobre 2023.

#### Stratégies climatiques

L'analyse porte sur les 131 villes membres de l'UVS. Celles-ci sont représentées dans l'ensemble des 26 cantons et se répartissent sommairement en les catégories suivantes:

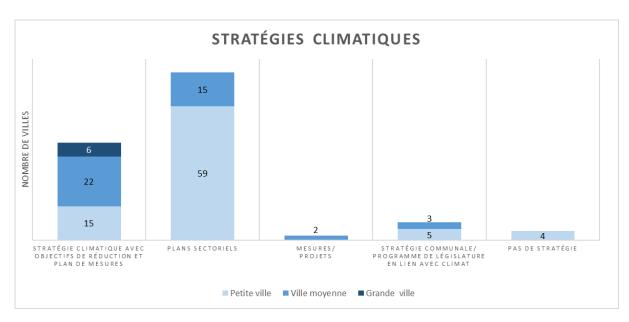
- 6 grandes villes (> 100 000 habitant-e-s)
- 42 villes moyennes
- 83 petites villes (< 20 000 habitant-e-s)</p>



Graphique 1 Villes étudiées par canton. Source: EBP.

Une proportion de globalement 97% des 131 villes se préoccupent du thème du climat d'une manière ou d'une autre:

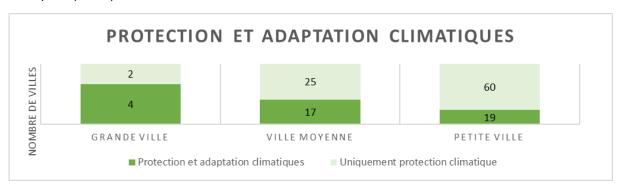
- 33 % stratégie climatique assortie d'objectifs de réduction et d'un plan de mesures (stratégie globale)
- 56 % plans sectoriels
- 6 % stratégie communale ou programme de législature en lien avec le climat
- 2 % mesures et projets relevant du domaine climatique
- 3 % ni stratégie ni mesures ou projets, ou absence d'informations disponibles à ce sujet



Graphique 2 Stratégies climatiques des villes. Source: EBP.

L'analyse montre que les villes dotées d'une stratégie climatique assortie d'objectifs de réduction et d'un plan de mesures (stratégies globales) appartiennent notamment aux catégories des grandes et moyennes villes (43 villes au total, 33 %). La majorité des villes disposent de plans sectoriels existants (74 villes, 56 %). Cela concerne en majeure partie les Cités de l'énergie dont la certification présuppose l'existence d'au moins un plan énergétique. Seul un nombre restreint de villes ne mettent en œuvre que des mesures ou intègrent le thème exclusivement à la stratégie communale ou au programme de législature. Dans le canton du Tessin, aucune ville membre de l'UVS n'a encore adopté une stratégie climatique assortie d'objectifs de réduction et d'un plan de mesures. Cela peut s'expliquer entre autres par le fait que le canton n'a lui-même élaboré un plan énergétique et climatique cantonal qu'en 2022.

Parmi les 127 villes qui se préoccupent des questions climatiques, 69% se focalisent sur la protection du climat (87 villes). 40 villes intègrent aussi bien la protection que l'adaptation climatiques (31 %).



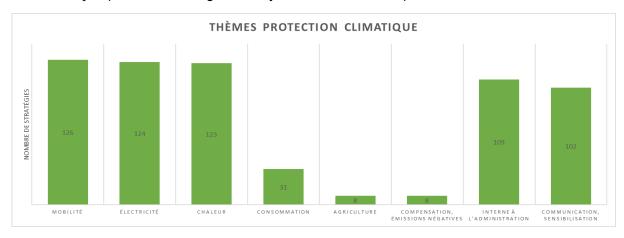
Graphique 3 Protection et adaptation climatiques dans les villes. Source: EBP.

Le graphique ci-dessus montre que les grandes villes se préoccupent de plus en plus également de l'adaptation climatique. L'une des grandes villes qui se concentrent actuellement sur la seule protection du climat a désormais décidé de réviser sa stratégie et de s'intéresser également à l'adaptation climatique. S'agissant des villes moyennes, cette proportion (40%) est nettement supérieure à celle des villes de petite taille, dont seules 24% prennent en compte la protection et l'adaptation climatiques. Cela peut s'expliquer par le fait que les villes de plus

grande taille disposent de davantage de ressources et qu'elles sont plus fortement impactées par les effets du changement climatique à certains égards, par exemple par la canicule ou des phénomènes météorologiques extrêmes. Les villes romandes (40%) et tessinoises (75%) s'intéressent plus souvent à la thématique de l'adaptation climatique que les villes alémaniques (30%). Cela peut être imputable au fait que ces régions ont déjà subi par le passé l'impact considérable du changement climatique et qu'elles ont décidé, suite à la vague de chaleur de 2003, de se préoccuper en particulier du thème de la canicule.

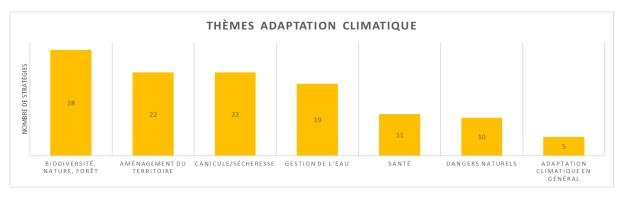
#### Thèmes traités

Dans le domaine de la protection du climat, les thèmes les plus souvent pris en compte sont la mobilité et l'énergie (électricité et chaleur). Les thèmes de la communication et de la sensibilisation ainsi que des activités internes à l'administration sont intégrés par la plupart des villes. Seul un nombre limité de villes se préoccupent de la consommation, de l'agriculture ainsi que de la compensation et des émissions négatives. Ce constat peut être imputé à diverses causes. Le domaine de la consommation porte principalement sur les émissions indirectes de la population et ne peut être influencé par la ville que dans une mesure limitée. Le domaine de l'agriculture n'est pas pertinent pour bon nombre de villes, vu qu'il n'existe pas ou guère d'activité agriculturelle sur leur territoire. Quant au thème de la compensation et des émissions négatives, il est encore relativement nouveau et de ce fait intégré dans les stratégies uniquement de façon ponctuelle, malgré les objectifs zéro net fixés par les villes.



Graphique 4 Thèmes protection du climat des stratégies climatiques. Source: EBP.

Dans le domaine de l'adaptation climatique, les thèmes les plus souvent pris en compte sont la biodiversité, la nature et la forêt, l'aménagement du territoire, la canicule et la sécheresse ainsi que la gestion de l'eau. Dans environ 5% des cas, l'adaptation climatique est considérée comme un thème transversal, sans qu'un sujet spécifique ne soit traité plus en détail (adaptation climatique en général).



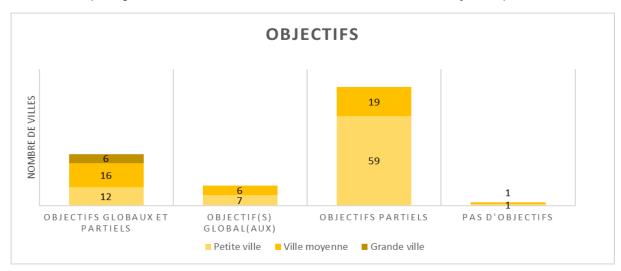
Graphique 5 Thèmes adaptation climatique des stratégies climatiques. Source: EBP.

L'analyse met en lumière qu'il n'existe pas encore de nomenclature uniforme dans le domaine de l'adaptation climatique. Les villes emploient des termes différents pour désigner les mêmes domaines thématiques ou résument les domaines thématiques de différentes manières, comme par exemple canicule/sécheresse, santé ou aménagement du territoire.

#### Objectifs fixés par les villes

Un total de 125 villes (98%) qui se saisissent du thème du climat (protection climatique et/ou adaptation climatique) se sont fixé des objectifs. Des objectifs globaux ont été définis par 47 villes (37%), dont 13 se sont limitées à des objectifs globaux, tandis que 34 villes ont déterminé aussi bien des objectifs globaux que partiels. 78 villes (61%) n'ont défini que des objectifs partiels dans certains secteurs. Ce constat s'explique principalement par les Cités de l'énergie, vu que celles-ci sont tenues de déterminer au moins un objectif énergétique (chaleur, électricité). Seules 2 villes (2%) ne se sont fixé aucun objectif. Les villes tessinoises n'ont jusqu'à présent pas défini d'objectifs globaux, mais uniquement des objectifs partiels dans le cadre de la Cité de l'énergie.

Comme l'illustre le graphique suivant, toutes les grandes villes ont déterminé des objectifs globaux et partiels. Quant aux villes moyennes, elles sont 52% à s'être fixé des objectifs globaux et partiels, et 45% uniquement des objectifs partiels. La proportion d'objectifs globaux et partiels définis par les petites villes est de 24%, donc nettement inférieure à celle concernant les villes de plus grande taille. 75% se sont fixé exclusivement des objectifs partiels.



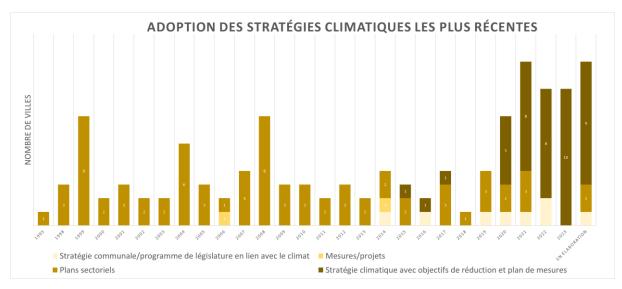
Graphique 6 Objectifs des villes. Source: EBP.

#### État de mise en œuvre

Bon nombre de stratégies climatiques des villes sont d'ores et déjà en passe d'être mises en œuvre. Un total de 113 villes sur 127 qui se préoccupent du thème du climat mettent actuellement déjà en œuvre leur instrument de gestion politique en matière de climat (89%); certaines villes préparent d'ores et déjà la 2° ou 3° génération de leur stratégie. Seules 14 villes travaillent actuellement à l'élaboration de leur première stratégie climatique (11%).

Pour ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie climatique, l'on s'est fondé – pour des raisons de méthodologie - sur l'hypothèse que sa mise en œuvre a été démarrée l'année de sa publication. Concernant les Cités de l'énergie n'ayant pas développé de stratégie climatique globale, l'on a retenu l'année de certification en tant que Cité de l'énergie, respectivement l'année de leur adhésion à l'Association Cités de l'énergie.

Le graphique ci-après montre que le thème du climat a été traité par les premières villes dès 1995 déjà. Il s'agit des Cités de l'énergie ayant lancé leurs activités dans le domaine de l'énergie (chaleur et électricité) depuis les années 90.



Graphique 7 Année de mise en œuvre des activités climatiques des villes. Source: EBP.

Des stratégies climatiques assorties d'objectifs de réduction et d'un plan de mesures (stratégies globales) ont été élaborées seulement à partir de 2015. Dès 2020, on constate une nette hausse du nombre de stratégies globales. Cette tendance résulte notamment des grèves du climat, du renforcement de la prise de conscience par le public qui en découle ainsi que des interventions politiques qui s'en sont suivies.

# 4. Mise en œuvre des stratégies climatiques

Comme décrit dans le chapitre 2.2, le chapitre ci-après présente les résultats des interviews menées avec les expertes et experts en climatologie de 15 villes, de la séance en ligne avec les villes romandes ainsi que des réunions du groupe d'accompagnement et de la CPEC.

# 4.1 Contexte dans lequel s'inscrit la stratégie climatique

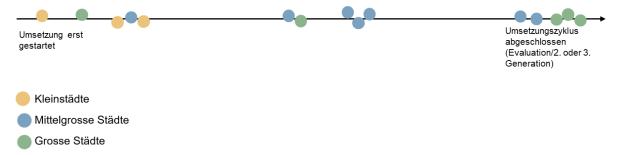
#### Motif de l'élaboration d'une stratégie climatique

Dans la plupart des villes, le motif ayant présidé à l'élaboration d'une stratégie climatique assortie d'objectifs de réduction et d'un plan de mesures (stratégie globale) a résidé dans la volonté politique et la pression de la population. Cette dernière a résulté des grèves du climat des années 2018 et 2019. Chez quelques villes, le thème de la protection du climat était déjà présent depuis plus longtemps au niveau politique et au sein de l'administration, grâce aussi aux activités de Cité de l'énergie. Ce contexte fut une base favorable au développement d'une stratégie climatique plus globale et indépendante d'une impulsion spécifique venant de l'extérieur. Dans quelques villes, la mise sur pied d'une stratégie climatique a été encouragée par l'activité du canton.

#### État de mise en œuvre des stratégies

Tandis que quelques villes viennent seulement de démarrer la mise en œuvre concrète de la stratégie climatique, d'autres en ont déjà achevé un cycle. On observe à cet égard que les petites villes se trouvent tendanciellement à un stade précoce de la mise en œuvre. Quant aux villes moyennes, elles se situent sur l'ensemble du spectre de mise en œuvre; à noter qu'une

ville vient seulement de lancer le processus, qu'une autre se trouve en plein milieu et que plusieurs villes ont d'ores et déjà achevé le cycle de mise en œuvre. Les grandes villes travaillent déjà à l'élaboration ou à la réalisation de la 2° ou 3° génération de la stratégie climatique. Seule une grande ville ne se trouve qu'au stade de lancement de sa première stratégie climatique.



Graphique 8 État de mise en œuvre de la stratégie climatique. Source: EBP.

#### Rattachement organisationnel

Le rattachement organisationnel de la stratégie climatique respectivement des personnes chargées de sa mise en œuvre varie fortement d'une ville à l'autre. Chez près de la moitié des villes, la stratégie climatique est rattachée à un département ou un office transsectoriel (p. ex. au département de la présidence). Chez l'autre moitié des villes, la stratégie est mise en œuvre par un secteur spécifiquement dédié, à savoir par le département de l'énergie, celui de l'environnement ou encore du développement durable, suivant la ville dont il s'agit.

Quant à la question du degré de satisfaction concernant ce lieu de rattachement, les interviews permettent de mettre en lumière les avantages et inconvénients liés aux deux formes d'organisation. L'avantage d'un rattachement transsectoriel réside par exemple dans le fait qu'un département transversal est à même de mieux assumer la transversalité de sa fonction et que le contact avec les diverses unités s'avère plus facile. Cela permet de mettre en œuvre les mesures de façon plus efficace. En revanche, inconvénient de ce type de rattachement réside dans le fait que le lien avec l'échelon spécialisé s'avère moins fort et qu'il en résulte un ancrage le cas échéant moins marqué au sein des services spécialisés.

Le rattachement à un service spécifique est un avantage au sens que la stratégie a été développée au sein du domaine thématique approprié, lequel dispose par ailleurs des compétences spécialisées requises. L'inconvénient réside toutefois dans le fait que d'autres domaines spécialisés y sont moins étroitement associés ou que leur engagement est moindre vu qu'ils ne se sentent pas responsables de la stratégie et de sa mise en œuvre. Les décisions doivent en outre être concertées entre les secteurs, ce qui tend à les rendre plus lentes et à nécessiter une coordination entre plusieurs niveaux hiérarchiques. Cela va de pair avec un surcroît bureaucratique ainsi qu'une perte de temps lors de l'approvisionnement en ressources ou de la mise en œuvre des mesures. Pour cette raison, certaines villes disposant d'un rattachement à un service spécialisé ont souhaite un rattachement à un service transsectoriel.

Cet aspect a fait l'objet d'une discussion approfondie aussi bien au sein du groupe d'accompagnement que lors de la réunion avec la CPEC. Dans ce contexte, il a été précisé que le type de rattachement organisationnel ne devrait pas être déterminant, étant donné que la stratégie climatique est à élaborer et à mettre en œuvre dans tous les cas en partenariat entre les divers services.

# 4.2 Facteurs favorisant et entravant la mise en œuvre des stratégies climatiques

Les principaux facteurs de réussite de la mise en œuvre des stratégies climatiques sont:

- une bonne collaboration au sein de l'administration
- suffisamment de ressources personnelles et financières
- une stratégie élaborée en partenariat avec les actrices et acteurs concernés (le plus souvent au sein de l'administration, à titre complémentaire également avec des parties prenantes externes (cf. chapitre 4.3.2).

L'existence d'une majorité politique au Parlement de la ville, un exécutif engagé et conscient des enjeux climatiques, un règlement clair des compétences au sein de l'administration ainsi que l'engagement de la population sont autant de facteurs favorisants supplémentaires.

Plusieurs villes ont en outre mentionné que des voies de décision courtes s'avéraient être un facteur favorable. Cette condition est le plus souvent remplie par les villes de plus petite taille qui disposent d'une administration restreinte en conséquence, ou lorsque les compétences sont rattachées à un échelon transsectoriel et que les niveaux hiérarchiques à franchir par les décisions sont moindres.

Il est utile, de manière analogue aux impulsions politiques dont découle l'élaboration de la stratégie, que le thème ait été présent au sein de l'administration depuis déjà quelques années, entre autres grâce à Cité de l'énergie. Le savoir-faire et le degré d'acceptation dans les rangs de l'administration, du gouvernement, du Parlement et de la population s'en voient renforcés.



Graphique 9 Facteurs favorisants. Source: présentation propre créée à l'aide de www.wordclouds.com. La taille du mot varie en fonction de la fréquence à laquelle il a été cité lors des interviews.

Les aspects suivants ont été mentionnés comme étant des facteurs entravant l'élaboration et la mise en œuvre réussies d'une stratégie climatique:

- le manque de ressources personnelles et financières
- une communication interne peu claire
- une coordination complexe au sein de l'administration
- un cadre légal cantonal et/ou national entravant (p. ex. peu d'espace laissé à l'innovation et à des projets pilotes, influence limitée des villes sur la législation de la Confédération et/ou des cantons)

Un autre aspect entravant réside dans le bas niveau de priorité accordée à la mise en œuvre dans des départements ne portant pas la responsabilité des mesures décidées en matière de stratégie climatique. Cela s'explique le plus souvent par le fait que les ressources personnelles à disposition sont limitées et qu'elles sont en premier lieu affectées aux tâches essentielles du département en question. Pour cette raison, les mesures de la stratégie climatique sont parfois ressenties comme un fardeau supplémentaire. Or vu la fréquente complexité des mesures climatiques, leur mise en œuvre nécessite les compétences spécifiques de tous les départements concernés (p. ex. la nouvelle construction ou l'extension de réseaux thermiques).

Le problème lié au manque de ressources personnelles est encore aggravé par la pénurie générale de personnel spécialisé. Le recrutement de personnel qualifié peut en effet s'avérer difficile. D'autres aspects accaparent en outre de précieuses ressources en personnel, tels que le grand nombre d'interventions politiques.

En ce qui concerne les ressources financières, les projets relatifs à la stratégie climatique sont souvent complexes et donc onéreux. Le financement de tels projets s'avère en conséquence difficile et contraignant (cf. le paragraphe suivant).

Le financement s'effectue le plus souvent soit via le budget régulier (planification des investissements et dépenses budgétaires ordinaires), soit via un financement spécial. Les deux possibilités de financement sont utilisées dans la même mesure et les villes s'en déclarent généralement satisfaites. Dans un cas isolé, la ville a indiqué qu'un financement spécial permettrait de faciliter la procédure. Lors des interviews, il a par ailleurs été mentionné qu'afin de relativiser les coûts souvent importants des mesures climatiques, ces coûts sont calculés compte tenu de la durée de vie intégrale de l'infrastructure ou du matériel concernés. Il est déterminant de tenir compte (non seulement) des coûts d'investissements, mais (aussi) des coûts liés au cycle de vie (p. ex. acquisition de véhicules utilitaires électriques ou rénovation d'immeubles). Il conviendrait en outre de tenir compte également des coûts liés aux dommages causés par le changement climatique. Les villes ne sont toutefois pas en mesure de les chiffrer. Concernant le premier aspect notamment, il existe des exemples édifiants de la manière dont des mesures écologiques sont mises en œuvre (cf. chapitre 4.4). La CPEC, après avoir discuté de manière approfondie de l'aspect du financement, recommande d'adopter de telles mesures et leur financement conjointement.

Étant donné qu'une stratégie climatique implique souvent le concours d'un grand nombre d'actrices et d'acteurs internes et externes, il n'est pas toujours aisé d'arriver à un consensus. Le financement respectivement la mise en œuvre de mesures concrètes se heurte régulièrement à des résistances, également sur le plan politique ou de la part de la population, notamment lorsque ces mesures ont un impact sur les impôts ou sur la sphère privée des particuliers (prescriptions en matière d'aménagement du territoire, interdictions, chantiers, etc.).

stark wachsende Stadt dem Geld "nachrennen" müssen Widerstand gegen Massnahmen Strategierevision statt Umsetzung

# Viele Akteure (Einigung schwierig) unklare Kommunikation/Koordination Mangelde Ressourcen Mangelnde Priorität Rechtliche Aspekte

Begrenzter Einfluss auf Gesetze teure, komplexe Projekte Fachkräftemangel

Graphique 10 Facteurs entravants. Source: présentation propre créée à l'aide de www.wordclouds.com. La taille du mot varie en fonction de la fréquence à laquelle il a été cité lors des interviews.

# 4.3 Autres aspects de la mise en œuvre

## 4.3.1 Réalisation des objectifs

Les villes considèrent comme peu réaliste l'atteinte de leurs objectifs climatiques selon l'actuelle stratégie. Tandis que les objectifs visant les émissions directes (scope 1) font partie intégrante du champs d'action des villes, l'influence des villes sur les émissions indirectes (scopes 2 et 3) est quant à elle limitée. Lors de la mise en œuvre des mesures, les villes dépendent de divers facteurs et conditions externes relevant de la Confédération, du canton et de la population.

Les personnes interviewées sont conscientes que la mise en œuvre de la stratégie climatique s'inscrit dans un processus à long terme. Par conséquent, la stratégie climatique nécessite d'être régulièrement révisée et actualisée. La détermination d'objectifs intermédiaires sert à vérifier si les mesures définies permettent d'atteindre les objectifs ou s'il est nécessaire de définir et de mettre en œuvre des mesures plus strictes.

## 4.3.2 Implication des parties prenantes

Il existe un consensus entre les villes selon lequel l'implication précoce de l'ensemble des parties prenantes revêt une haute importance – aussi bien lors de l'élaboration que de la mise en œuvre de la stratégie climatique. La plupart des villes ont impliqué les actrices et acteurs internes à l'administration dès le stade de l'élaboration de la stratégie climatique. Certaines y ont associé, dès ce stade, la population et d'autres parties prenantes externes (fournisseurs d'énergie, associations de quartiers, etc.). Seule une ville interviewée n'a pas impliqué de parties prenantes à l'élaboration. Le défi majeur posé par la participation et tout particulièrement par l'implication de la population réside dans le constat que ce sont toujours les mêmes personnes, le plus souvent sensibilisées et ayant des affinités avec ce thème, qui viennent aux réunions. Pour contrer cette situation, il conviendrait d'impliquer des groupes cibles spécifiques sans lien avec les milieux intéressés classiques, par exemple des associations de quartiers ou des écoles. Des marches pour le climat et autres événements dédiés se sont également avérés efficaces pour impliquer différents groupes de population.

# 4.3.3 Échanges entre villes

Parmi les autres préoccupations formulées par les villes figure l'échange entre les villes. Ces dernières souhaitent créer davantage de synergies entre elles et partager des idées de projets et de bonnes pratiques. L'échange tel que souhaité porte sur différents aspects:

#### - Thèmes:

- Bases méthodologiques: limites du système, scopes et méthodes d'établissement du bilan (y c. contrôle et monitorage)
- Contenu thématique: approvisionnement en gaz, chaleur à distance et sources de chaleur (installations de valorisation des déchets, chaleur industrielle, etc.) et émissions négatives
- Thèmes orientés sur les processus: méthodes de résolution des conflits internes à l'administration, outils favorisant la participation, approvisionnement en ressources (p. ex. redevances, financement spécial, etc.)
- Organes: il existe des besoins d'échanges notamment entre les villes dont les contextes sont similaires (taille de la ville, ville-centre vs. commune d'agglomération, etc.) ainsi qu'au sein d'un canton. Divers organes existants peuvent d'ores et déjà être mis à contribution pour de tels échanges, p. ex. Cité de l'énergie, CPEC, commissions ASIC, organes resp. plateformes d'échange internes au canton.
- Interlocutrices et interlocuteurs: quelques villes ont émis le souhait de pouvoir contacter facilement les responsables climat des autres villes, de sorte à pouvoir échanger avec eux et bénéficier de leurs expériences.

L'enjeu de tels échanges réside dans l'établissement de contacts avec le plus grand nombre de villes possible – également celles disposant de moins de ressources ou de moins de savoirfaire. De plus, les villes ne savent pas toujours quels sont les organes d'échange qui existent et lesquels peuvent être pertinents pour elles. Il est en outre central de garantir, au sein de l'administration de la ville, le flux d'informations concernant la participation de la ville à de tels organes (Qui représente la ville au sein de quel organe ? Et quels sont les enseignements tirés des divers échanges ?). Pour ces raisons, il serait important de mieux informer les villes des possibilités d'échanges existantes.

# 4.3.4 Interfaces avec des thématiques connexes

### Adaptation climatique

Quelques villes abordent le thème de l'adaptation climatique conjointement avec la protection climatique dans le cadre d'une stratégie globale. D'autres ont élaboré une stratégie séparée consacrée à l'adaptation climatique. Les villes n'ayant pas encore intégré l'adaptation climatique envisagent, selon les déclarations des personnes interviewées, de s'y atteler dans un proche avenir.

Les représentantes et représentants des villes ayant participé aux interviews recommandent en général d'explorer aussi bien le thème de la protection climatique que celui de l'adaptation climatique, et soulignent non seulement l'importance des tâches y relatives, mais aussi leur diversité. La protection du climat vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et se préoccupe en particulier du domaine de l'énergie (production et approvisionnement énergétiques, mesures d'efficacité), des immeubles de la ville, de la mobilité ainsi que de la sensibilisation de la population. L'adaptation climatique se concentre quant à elle sur les moyens d'aborder les conséquences inévitables du changement climatique et traite plutôt d'urbanisme et de développement territorial, de promotion de la biodiversité et de protection contre les risques naturels. Ces thèmes sont le plus souvent rattachés à d'autres secteurs administratifs,

raison pour laquelle la mise en œuvre dans la pratique de bon nombre de mesures s'effectue séparément les unes des autres. Or, il existe néanmoins de nombreuses synergies entre la protection climatique et l'adaptation au climat, comme par exemple lorsque des places de stationnement sont supprimées pour être transformées en espaces verts. D'autre part, les villes se voient également confrontées à de multiples conflits d'usage. La densification du milieu bâti telle que visée peut par exemple conduire à une aggravation de l'imperméabilisation des sols, à une perte d'espaces verts et par conséquent à la multiplication des îlots de chaleur. Cela risque de nuire à la qualité des espaces publics et d'impacter négativement le bien-être de la population.

Ces interactions complexes et conflits d'intérêt potentiels s'observent également dans la pratique. Les avis des représentantes et représentants des villes interviewés divergent quant à savoir s'il convient de traiter l'adaptation climatique en même temps que la protection climatique ou séparément. Il a été confirmé à plusieurs reprises que cela dépendait de la taille de la ville, de son organisation et du lieu organisationnel auquel ces thèmes sont rattachés. Par ailleurs, l'approche de ces deux thèmes est souvent déterminée par des structures qui résultent d'une évolution historique. Finalement, le traitement conjoint ou séparé de la protection et de l'adaptation climatiques relève d'une décision politique; il y a cependant consensus sur le fait que les deux sont nécessaires.

#### Durabilité

Dans la plupart des villes, l'interface entre climat et durabilité (écologie, économie et questions sociales) est très peu formalisée. En Romandie notamment, des stratégies de durabilité ont souvent été élaborées avant les stratégies climatiques. Dans ces villes, les deux thèmes sont par conséquent étroitement liés. Plusieurs villes explorent le thème de la durabilité en détail, d'autres en tiennent compte de façon indirecte (par exemple en cas d'acquisitions), et encore certaines autres ne traitent pas du tout le thème de la durabilité.

# 4.4 Bonnes pratiques et modes d'approche

Les échanges avec les villes ont permis d'identifier un certain nombre de bonnes pratiques et d'approches efficaces. Celles-ci peuvent servir de sources d'inspiration aux villes se trouvant encore en phase d'élaboration d'une stratégie ou n'ayant pas encore élaboré de stratégie climatique.

- Connaître le contexte: Chaque ville est dotée d'une réalité et d'un contexte qui lui sont propres. La stratégie climatique ainsi que les objectifs et mesures qu'elle détermine doivent s'aligner au mieux sur ce contexte spécifique et correspondre aux possibilités effectives de la ville.
- Mettre à contribution la marge de manœuvre des villes: Les prescriptions fédérales et cantonales influent sur la marge de manœuvre dont disposent les villes. Celle-ci doit être mise à contribution de façon optimale dans le cadre des compétences disponibles. Dans le cadre du plan d'affectation ou du règlement d'urbanisme, par exemple, les villes peuvent exercer leur influence en intégrant des prescriptions concernant les chauffages à énergie renouve-lable ou les espaces verts. Elles ont en outre la possibilité, par le biais d'acquisitions, de se profiler et de donner l'exemple. L'utilisation efficace des ressources dont dispose la ville ainsi que la collaboration avec les principales parties prenantes viennent les soutenir dans leurs efforts.
- Agir en exemple: Le rôle exemplaire de la ville est central, entre autres en ce qui concerne la sensibilisation des diverses parties prenantes. Les villes doivent être conscientes de ce rôle et peuvent par exemple fixer des objectifs ambitieux à l'administration ou mettre en

- œuvre et communiquer des mesures exemplaires (chauffages à énergie renouvelable ou raccordement de leurs propres immeubles au réseau de chaleur à distance).
- Planifier suffisamment tôt des projets d'infrastructure: Il est important, notamment dans les villes densément peuplées qui manquent d'espace, de planifier à long terme et de s'assurer suffisamment tôt des sites destinés à des infrastructures (par exemple pour des centrales et conduites de chaleur à distance). Non seulement les ressources personnelles et financières sont à considérer et à comprendre comme étant limitées, mais aussi l'espace disponible.
- Utiliser des synergies avec des programmes de soutien cantonaux et nationaux: Un programme de soutien peut par exemple être développé en partenariat avec le canton ou un programme de soutien national peut être complété par la ville.
- Fixer des objectifs quantitatifs et mettre en œuvre un monitorage effectif: Les objectifs déterminés devraient être autant que possible quantifiables pour permettre de les vérifier régulièrement et, si nécessaire, d'en ajuster le cap visé (processus itératif). Dans le domaine des émissions directes (scope 1) notamment, cet aspect est non seulement central mais également réalisable. S'agissant d'émissions indirectes (scopes 2 et 3), la quantification s'avère plus difficile et peut être évaluée à l'aide d'indicateurs tels que le volume de déchets ou des modélisations du trafic.
- Mettre des connaissances à disposition d'autres villes: En ce qui concerne des objectifs, mesures et méthodes de suivi potentiels, les villes peuvent apprendre les unes des autres et adapter les enseignements ainsi acquis à leur propre contexte local. L'Association Cité de l'énergie présente par exemple sur son site Web quelques Bons exemples<sup>4</sup> pouvant leur servir de source d'inspiration. Afin de faciliter la recherche de projets et la prise de contact avec d'autres villes, il est primordial de toujours maintenir à jour le site Web de la ville ainsi que les informations mises à disposition au sujet de la stratégie climatique.
- Renforcer la communication au sein de la ville: Une communication proactive et transparente au sein de l'administration et à l'intention de la politique est essentielle à la mise en œuvre aboutie de la stratégie climatique. Parmi les modalités envisageables figurent par exemple l'élaboration d'une vision commune et cohérente ou les échanges réguliers entre les instances concernées.
- Envisager à un stade précoce l'implication et la sensibilisation de toutes les parties prenantes: Une stratégie climatique efficace nécessite que l'ensemble des actrices et acteurs concernés, parmi lesquels les milieux politiques et administratifs, les fournisseurs d'énergie, les entreprises de transports, l'économie locale et la population, soient suffisamment tôt impliqués et sensibilisés. Il est alors décisif de connaître et de comprendre la diversité des besoins et perspectives des actrices et acteurs. Compte tenu de leurs préoccupations individuelles, ils peuvent y être associés de diverses manières. À titre d'exemple, les élèves peuvent être sensibilisés à des activités spécifiques, des marches pour le climat peuvent être proposées ou des projets innovants développés à l'intention de groupes cibles spécifiques.
- Associer activement les voix critiques et démontrer les avantages: L'attitude à l'égard des actrices et acteurs critiques est particulièrement importante. Au lieu d'aller à la confrontation, il convient de présenter les faits de manière transparente, de mettre en évidence les avantages de la protection et de l'adaptation climatiques et d'en souligner les aspects positifs. On peut par exemple rendre attentif aux conséquences climatiques et financières qui résultent du «rien faire». Au sujet de thèmes concrets tels que les énergies renouvelables

ou la mobilité électrique, l'on peut confronter les investissements souvent importants aux coûts d'un cycle de vie global, qui est moindre. Une communication persuasive de cette thématique complexe à l'égard des actrices et acteurs est primordiale. Elle devrait être diffusée via divers canaux, comme par exemple le site Web avec des informations détaillées et actuelles sur la stratégie climatique, les mesures mises en œuvre et le suivi, ou via des formats d'échange de différents types avec des groupes d'actrices et d'acteurs (économie ou population).

# 4.5 Revendications à l'égard de la Confédération et des cantons

Afin de réaliser leurs objectifs climatiques, les villes ont besoin d'un cadre légal approprié au niveau national et cantonal qui leur confère de la sécurité en termes de planification et de financement. Au niveau fédéral, la loi sur le climat et l'innovation, la loi sur le CO<sub>2</sub> ainsi que la loi sur l'énergie jouent un rôle central à cet égard. Un rôle essentiel revient également aux politiques sectorielles telles que l'aménagement du territoire ou la politique des transports.

Sur le plan cantonal, les conditions varient selon le canton et les instruments inscrits dans sa législation (p. ex. mise en œuvre du modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC)).

Dans le cadre du projet, les aspects suivants liés à la collaboration avec la Confédération et les cantons ont été identifiés:

- Définir les exigences minimales découlant des bases légales: Les dispositions légales fédérales et (en particulier) cantonales sont essentielles à la réalisation des objectifs climatiques et reflètent le niveau d'ambition de la politique climatique. Elles fixent ainsi la marge de manœuvre des villes. Ceci posé, les villes souhaitent pouvoir s'appuyer sur des directives légales strictes sous forme d'exigences minimales, par exemple l'interdiction des chauffages à énergie fossile ou l'obligation d'installer du photovoltaïque lors de nouvelles constructions. À cet égard, l'amortissement de l'impact social de telles mesures apparaît comme un élément majeur qui doit être impérativement pris en compte; par exemple, s'agissant des conséquences pour les locataires qui résultent des exigences minimales en matière de production de chaleur ou d'électricité. Il s'agit donc de définir les conditions générales de sorte à rendre le coût des mesures climatiques acceptable (locataires versus propriétaires, résident-e-s âgés, etc.).
- Créer de la marge de manœuvre: Parallèlement, il conviendrait de créer dans d'autres domaines, notamment ceux où les prescriptions plus strictes au niveau fédéral ou cantonal ne permettent pas de réunir une majorité, davantage de marge de manœuvre pour les villes. À titre d'exemple, la Confédération et les cantons devraient faciliter aux villes la réalisation de laboratoires vivants et de projets pilote. Ce type de projets, qui contribuent à acquérir du savoir-faire et de nouveaux enseignements, apportent une plus-value également à la Confédération et aux cantons. L'exemple de la tarification de la mobilité (Mobility Pricing) a été mentionné dans le cadre de l'atelier.
- Résoudre les conflits d'objectifs: Il existe des conflits d'objectifs concernant divers aspects, par exemple entre l'installation de panneaux photovoltaïques et la conservation des monuments historiques, entre la protection contre les incendies et/ou la végétalisation des bâtiments. Ces conflits d'objectifs devraient être identifiés et résolus à l'échelon cantonal ou fédéral afin de parvenir à une solution uniforme pour l'ensemble des villes.
- Créer des bases: Notamment en ce qui concerne des thèmes nouveaux et complexes ayant un impact (similaire) pour toutes les villes, ces dernières souhaitent que soient créées des bases spécifiques d'une validité générale sous forme d'études, de bases légales, d'outils

- ou d'informations consolidées. Parmi ces thèmes figure par exemple l'approche des émissions négatives.
- Faciliter le soutien financier: Les villes saluent l'existence des instruments de soutien disponibles, mais jugent souvent trop fastidieux le procédé de requête et l'établissement continuel de rapports. Les instruments fédéraux en particulier ne sont pas axés de manière optimale sur les besoins spécifiques des villes. Les villes souhaitent un soutien financier plus conséquent lors de projets ambitieux, coûteux et complexes, par exemple ceux portant sur des réseaux de chaleur à distance ou la mobilité électrique.
- Établir un aperçu des bases et moyens d'aide existants: La multitude de bases, de modèles et de moyens d'aide est ressentie comme un défi par les villes. Elles souhaitent disposer d'un aperçu clair des informations existantes (y c. une newsletter qui présente les actualités). Une aide appréciée proposée par le BAFU réside par exemple dans le Guide de la stratégie climatique pour les communes<sup>5</sup>, lequel propose un résumé des principales informations concernant la protection et l'adaptation climatiques.
- Définir une méthodologie uniforme pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre: Désireuses de disposer d'une base comparable, les villes souhaitent l'instauration de méthodes uniformisées servant au calcul des émissions de gaz à effet de serre et à l'évaluation de l'impact des mesures mises en œuvre (notamment de leur impact indirect) ainsi que la mise à disposition d'exemples de mesures et d'indicateurs de suivi. Dans quelques cantons, des activités en ce sens ont déjà été mises en œuvre, par exemple dans le canton de Berne qui a développé la métrique climatique<sup>6</sup> et qui met à disposition un bilan des gaz à effet de serre concernant toutes les communes. Pour les villes plus avancées, il serait toutefois difficile d'uniformiser les méthodes à mettre en œuvre, vu que ces villes ont d'ores et déjà établi les bases et le monitorage. En conséquence, cet aspect a donné lieu à controverse lors des diverses discussions, sans qu'un accord ait pu être obtenu.
- Diffuser des messages positifs: De nombreuses villes souhaitent qu'une campagne climatique soit lancée au niveau cantonal ou même national qui diffuse des messages positifs et motivants. Les villes ne peuvent en effet pas assurer seules le travail de sensibilisation auprès de la population, et l'impact d'une communication émanant d'un échelon supérieur serait nettement plus important. Parmi les messages positifs pourraient figurer le renforcement de la capacité d'innovation, la création de plus-value dans la région ou l'impact positif d'un changement de mode de vie sur la santé et le bien-être. L'importance du système de formation a été particulièrement soulignée à ce sujet: les élèves sont des multiplicateurs majeurs de la société et devraient y être associés en conséquence.
- Créer des formats d'échange: Les villes saluent le fait que quelques cantons organisent des rencontres thématiques destinées à leurs villes et communes dans le but d'encourager les échanges au plan cantonal. Elles soulignent en outre l'importance d'un échange régulier entre le canton et les diverses villes afin de discuter de leurs préoccupations spécifiques, permettant ainsi de favoriser la compréhension mutuelle (p. ex. procédures d'autorisation et législation).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Guide de la stratégie climatique pour les communes (admin.ch)

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Climat (be.ch)

# 5. Conclusions finales

Cela fait un certain temps que les villes membres de l'UVS se sont engagées en faveur de la protection du climat et qu'elles se sont fixé des objectifs ambitieux. Les initiatives menées à un stade précoce par Cité de l'énergie, notamment, ont permis aux villes de se pencher pour la première fois de manière plus approfondie sur la question du changement climatique et de mettre en œuvre des activités sectorielles. Dès 2015 ont été formulées les premières stratégies climatiques assorties d'objectifs de réduction clairs ainsi que d'un plan de mesures (stratégies globales).

Suite aux grèves du climat, qui ont conféré davantage de place aux enjeux climatiques sur l'agenda public, les stratégies climatiques des villes ont connu un net essor à partir de 2020. L'analyse met toutefois en évidence qu'il existe toujours un potentiel à cet égard. Bon nombre de villes ne se sont fixé que des objectifs sectoriels qui abordent le thème de la protection climatique de manière superficielle. Or, la mise en œuvre d'une protection climatique rigoureuse nécessite une approche holistique qui prenne en compte l'ensemble des trois scopes ainsi que l'adaptation climatique, qui soit axée sur des objectifs aussi bien globaux que partiels et qui mette activement à profit la marge de manœuvre – à ne pas sous-estimer - dont disposent les villes, tout en assumant leur rôle de modèles.

Les enseignements tirés des interviews et de l'atelier constituent un instantané d'un contexte extrêmement dynamique. Ils mettent en évidence qu'il n'existe pas de méthode universelle pour l'élaboration de stratégies climatiques – celles-ci requièrent bien davantage d'être adaptées aux circonstances et possibilités concrètes de chaque ville.

Les premières expériences indiquent clairement que les stratégies climatiques devraient être conçues selon une visée à long terme et qu'elles nécessitent d'être régulièrement vérifiées et actualisées afin de rester en phase avec le contexte évolutif. Un aspect indispensable à la réussite réside dans la garantie des ressources personnelles et financières nécessaires à la mise en œuvre des stratégies.

Enfin, la bonne collaboration et la prise en compte de l'ensemble des actrices et acteurs à un stade précoce sont des facteurs clés du succès. Par ailleurs, un travail de communication et de sensibilisation habile et positif contribue à éviter des résistances et à accélérer la transformation nécessaire.

# A1 Liste Excel aperçu des stratégies climatiques

Est publiée séparément.

# A2 Guide interview

#### Partie 1 - Questions introductives

- 1.1 Quel fut le motif ayant présidé à l'élaboration de la stratégie climatique? (Initiative émanant de la population, initiative politique, règlement cantonal/fédéral, etc.)?
- 1.2 À quel échelon organisationnel la stratégie climatique est-elle rattachée? Quel est son degré d'ancrage au niveau politique?
- 1.3 Quel est l'état d'avancement de votre stratégie climatique?
- 1.4 Comment fonctionne la mise en œuvre de votre stratégie climatique sur une échelle de 0 à 10 (0=pas du tout; 10=parfaitement)?

#### Partie 2 - Facteurs favorisants et entravants

- 2.1 Quels sont les facteurs favorisant la mise en œuvre de votre stratégie climatique resp. de vos mesures? Quels sont selon vous les principaux facteurs de réussite de votre stratégie climatique?
- 2.2 Quels sont les facteurs entravant la mise en œuvre de votre stratégie climatique resp. de vos mesures?
- 2.3 La mise en œuvre de votre stratégie climatique a-t-elle rencontré des difficultés? Comment les avez-vous abordées?
- 2.4 Les ressources financières et personnelles disponibles suffisent-elles à la mise en œuvre de la stratégie climatique resp. des mesures?
- 2.5 Comment les mesures sont-elles financées? Comment le mécanisme de financement est-il réglé sur le plan politique? Ces mesures favorisent-elles la mise en œuvre de la stratégie?
- 2.6 L'organisation interne à l'administration et les processus existant en interne soutiennent-ils la mise en œuvre de la stratégie?
- 2.7 La collaboration au sein de l'administration en matière de mise en œuvre de la stratégie climatique fonctionne-t-elle correctement?

#### Partie 3 - Interfaces

- 3.1 La stratégie climatique intègre-t-elle le lien entre climat et durabilité?
- 3.2 En cas de prise en compte de l'adaptation climatique: recommandez-vous de traiter la protection du climat et l'adaptation climatique de façon conjointe? Si oui, pourquoi?

#### Partie 4 - Monitorage et réalisation des objectifs

- 4.1 Disposez-vous d'un système de suivi? Celui-ci soutient-il la mise en œuvre de la stratégie climatique?
- 4.2 Les mesures existantes et envisagées suffisent-elles à la réalisation des objectifs fixés?

#### Partie 5 – Communication et participation

- 5.1 Comment les différentes parties prenantes sont-elles associées (population, économie, etc.)?
- 5.2 Comment la stratégie climatique a-t-elle été communiquée? Quelles ont été vos expériences en matière de communication?
- 5.3 Prévoyez-vous des processus participatifs lors de la mise en œuvre de mesures? Avec quels acteurs et actrices, et sous quelle forme?

#### Partie 6 - Questions finales

- 6.1 Comment la législation, les instruments de soutien, les informations (etc.) de la Confédération et des cantons influencent-ils la mise en œuvre de votre stratégie? Quels en sont les aspects entravants? Lesquels sont favorisants?
- 6.2 Que recommanderiez-vous à une ville possédant des caractéristiques similaires en vue de la mise en œuvre d'une stratégie climatique?